



SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LÔ

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 6 SEPTEMBRE 2017

n° 17-2017

ELECTION DU PRESIDENT

Le Comité du Syndicat Mixte du Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni **MERCREDI 6 SEPTEMBRE 2017 à 14h30**, salle de réunion du pôle hippique (chemin de la Madeleine), sur convocation du 30 AOUT 2017.

La séance est présidée par le doyen d'âge, M. Jean-Claude BRAUD.
Le benjamin de la séance : M. Gaël PINCHON.

Selon l'article 10 des statuts modifiés, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

ETAIENT PRÉSENTS :

MEMBRES avec voix délibérative

- Titulaires

Mme Malika CHERRIERE

Conseillère régionale

M. Jean-Claude BRAUD

Conseiller départemental

M. André DENOT

Conseiller départemental

M. Mathieu JOHANN-LEPRESLE

Conseiller départemental

M. Gilles QUINQUENEL

Président de Saint-Lô Agglo

M. Loïc RENIMEL

Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo

M. François BRIERE

Maire de Saint-Lô

- Suppléants

M. Gaël PINCHON

Conseiller municipal de Saint-Lô

Mme Isabelle VANDENBERGHE

Conseillère régionale

MEMBRES suppléants sans voix délibérative

Mme Marie-Pierre FAUVEL

Conseillère départementale

M. Mickaël GRANDIN

Conseiller communautaire Saint-Lô Agglo

Mme Catherine SAUCET

Conseillère municipale de Saint-Lô

ETAIENT EXCUSES :

- Titulaires

M. Pascal MARIE

Conseiller régional

Mme Marie-Laure OSMOND-RENIMEL

Conseillère municipale de Saint-Lô

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les éléments fournis dans le rapport du président ;
Vu les statuts modifiés du Syndicat Mixte Pôle Hippique de Saint-Lô,
Vu le Comité Syndical légalement convoqué,
Vu l'appel des 9 membres présents en séance et la constatation du quorum,
Vu la candidature de M. André DENOT, conseiller départemental ;
Vu le déroulement du vote à bulletin secret ;

Le résultat du scrutin est le suivant :

1^{er} tour de scrutin

| | |
|--------------------------------|---|
| Nombre de votants : | 9 |
| Nombre de bulletins blancs : | 0 |
| Nombre de bulletins nuls : | 0 |
| Nombre de suffrages exprimés : | 9 |

M. André DENOT : 9 voix

M. André DENOT est proclamé élu à l'unanimité, Président du Syndicat Mixte Pôle Hippique.

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat Mixte,

André DENOT

